



PARIS, VIE
3, rue Bayard, 5,
Téléphone : 514,36 — 524,46

LE FIGARO

DE ROUBAIX-TOURCOING

LILLE
18, rue d'Angleterre, 15.
Téléphone : 672

ET LE PEUPLE ?

Nous ne nous sommes jamais fait, ici, de grandes illusions sur les résultats probables de la récente élection sénatoriale.

Nous avouons même qu'ils ont été moins mauvais que nous ne le craignions. Il faut véritablement qu'il se passe quelque chose de contraire à la politique ministérielle dans le tréfonds du pays pour qu'avec les moyens dont il dispose et le peu de scrupules qui le gênent, M. Combes n'ait pu extraire de si maigre succès d'un scrutin dont toute la préparation consiste dans des marchandages, et dont les opérations se passent sous le manteau des cheminées préfectorales.

Mais, en réalité, les élections sénatoriales sont-elles jamais une manifestation adéquate de la volonté du pays ? Sans doute, ces élections du second degré indiquent bien la direction générale des idées politiques d'un temps, mais non pas du temps même du scrutin.

Ce mode de suffrage ne reflète et ne peut refléter l'émotion actuelle des masses électorales. Les grandes passions du moment n'y sauraient trouver une répercussion fidèle.

Et cela s'explique très bien. En fait, le scrutin de dimanche a été clos en mai 1900, au soir des élections municipales.

C'est alors que sont sorties de l'urne les assemblées communales qui ont choisi en novembre dernier les délégués constituant la grosse majorité du collège électoral qui vient d'opérer.

Telles furent alors les élections, telle devait être l'élection sénatoriale. La cause était posée, l'effet ne pouvait que suivre.

Si bien que, depuis, l'eau sale a pu couler en flots nauséabonds et les immondices s'amoncèler en tas dans les écuries de l'Augias gouvernemental, l'Hercule populaire n'a pas pu prendre son bain.

— Il l'aurait pu en mai dernier, diriez-vous.

Oui, mais jusque-là les apparences avaient été soigneusement sauvegardées. La correction puritaine du général Waldeck couvrait les frasques de ses ministres. Les scélératesses de sa loi ne s'étaient pas encore révélées par son application. Le peuple ne les soupçonnait pas ou se refusait à croire à une telle camelierie législative.

Du reste, bien que cette loi fût exécutée avant les élections, on eut soin d'en ajourner les effets jusqu'au moment où l'électeur général n'aurait plus rien à dire.

Et quand il eut parlé, sans connaissance suffisante de la cause, sans que les avertissements d'ordre purement juridique eussent pu impressionner sa fruste et naïve crédulité, quand il eut bouche close et mains liées pour quatre ans, on ne se gêna plus.

On prit parmi les tarés du Parlement un détroqué, un homme ayant déjà foulé aux pieds les principes, les convenances et les sentiments les plus sacrés, et on le nomma exécuter des hautes œuvres.

Le bourgeois était bien choisi, il avait l'âme et les instincts brutaux du métier. Il pressa le défilé de sa lourde main, et la machine infernale se mit à fonctionner.

Et ce furent dans tout le pays des cris, des déchirements, des larmes de femmes et d'enfants. Les yeux les plus purs pleurèrent, les coeurs les plus insensibles saignèrent.

La France assista, d'abord ahurie, puis indignée, à ces dragonnades. L'indignation et la colère s'emparèrent de tous les coeurs honnêtes. Jusque dans les masses les plus profondes et les plus insouciantes du peuple il y eut un mouvement d'improbation contre le bourgeois et ses aides. Mais c'est à peine si on songea à

LA JOURNÉE

La population catholique de Paris continue avec l'édification habituelle la neuvaïne à sainte Geneviève.

Les journaux ministériels eux-mêmes sont obligés de protester contre les actes de favoritisme de M. Trouillot.

Le conflit entre M. Pelletan et la Commission du budget au sujet du nouveau corps des administrateurs de Flinscripton maritime est toujours à l'état sign.

L'abbé Murail, condamné par le tribunal de Nantes, vient d'être acquitté par la Cour de Rennes.

Un incident curieux a marqué l'interminable procès de l'insurrection de Marguerite. Tous les avocats s'étaient retirés. Les accusés réclamaient la présence de leurs défenseurs. Ceux-ci se sont rendus à cette demande et ont reparu à l'audience de ce matin.

Le « Patriote » de Pau, poursuivi relativement aux Caisses d'Espagne, est acquitté.

STRANGER. — Les funérailles de M. Sagasta se font aujourd'hui à Madrid, en grande pompe. L'inhumation a lieu au Panthéon, qui est l'église d'Atocha, avec les honneurs décernés aux maréchaux. — Au Maroc, c'est l'accalmie. — Au Venezuela, l'Angleterre et l'Allemagne donnent leur assentiment à l'arbitrage. — Les journaux anglais protestent vigilement contre l'autorisation donnée par le Sultan au passage de quatre torpilleurs russes par les Dardanelles.

Le fascinateur, à son entrée au monde, a reçu pour mission d'apprendre à nos amis l'art de fasciner les auditeurs par des récrépitions utiles, spécialement par les projections et les auditions de phonographe. Il s'acquittera fidèlement et sagement de sa charge, nous en avons pour garant le choix si judicieux qui a présidé à la composition de sa rédaction technique, scientifique et artistique. Et il n'est pas un phonographe, conférencier, homme d'affaires, qui ne voudrait recevoir de lui les précieuses leçons qui apprennent à fasciner les foules et permettent de prêcher la vérité avec un succès certain.

Prix de l'abonnement
3 francs par an. Etranger : 4 francs
Le numéro : 0 fr. 25
5, RUE BAYARD, PARIS VIII^e

GAZETTE DU JOUR

AUX FRAIS DE LA PRINCESSE

La tentative de plébiscite de M. Combes, dont nous parlions hier, n'est pas simplement grotesque, elle a un côté odieux, car s'il plaît à M. Combes de plagier l'empereur et de jouer la comédie, c'est moins amusant pour les contribuables de payer les frais du plébiscite, et le mime n'est pas drôle en proportion du cachet qu'il réclame.

M. Combes vient, en effet, d'opter pour la Charente-Inférieure ; il faut donc pourvoir à son remplacement en Corse et convoquer à nouveau :

1° Les Conseils municipaux pour l'élection de députés sénatoriaux ;

2° Déplacer une seconde fois les 800 délégués sénatoriaux pour les réunir au chef-lieu du département, leur payer à chacun l'indemnité de voyage fixée par la loi de 1875 à 5 francs par myriamètre parcouru à l'aller et au retour ; c'est donc au bas mot une dépense de 15 à 20 000 francs que la gaudriole plébiscitaire de M. Combes va coûter au budget.

La plus vulgaire propreté exigerait que l'opérateur payât de sa poche les hors-d'œuvre qu'il s'offre.

LA CANDIDATURE OFFICIELLE

On nous écrit de Saint-Flour :

Vous avez raconté en quels termes flatteurs M. Lintilhac se présentait aux électeurs sénatoriaux de notre département.

Mais il paraît que, malgré sa suffisance, M. Lintilhac n'a pas pensé que ses seuls mérites pouvaient suffire à lui assurer le succès.

Voici, en effet, quelques-unes des manœuvres employées en vue de sa candidature :

1° Faire joindre sa carte à celle du candidat et les a expédiées à tous les délégués.

Tous les instituteurs ont été enrôlés pour la propagande.

Les maires, appelés à la préfecture, ont été l'objet de promesses et de menaces.

2° Avoir fait passer au préalable aux électeurs sénatoriaux, 70 instituteurs, munis de lettres de convocation d'électeurs sénatoriaux, formant la clique de la salle ; un inspecteur primaire sur l'estrade était chef de clique.

Le 4 janvier, les sous-préfets racolèrent sur la place de la préfecture, et continuèrent leur campagne de pression par la menace ou la persuasion ; ils avaient prévu leur nuit à donner la chasse aux électeurs du suffrage restreint.

Lorsque l'on a été élu par des procédés pareils, on peut se vanter d'avoir la confiance des électeurs.

LE RAPPORT DE GAUDISSERT

On sait à quel probable métier de dénonciateurs nos jacobins rivalisent les instituteurs.

Il faut joindre le métier de policier à celui de pédagogue, sinon la disgrâce ou tout au moins une déchéance.

Le rapport à la préfecture sur le sermon de M. le curé est devenu obligatoire pour tout instituteur qui désire être bien noté.

Il est bien fâcheux que ces rapports ne soient pas livrés à la publicité. Ce serait loyal et, de plus, très souvent, la gaité n'y perdrait rien si nous en jugeons par un échantillon que nous avons sous les yeux.

Voici l'échantillon :

Monsieur le préfet,

En réponse à votre honnête du 29 courant, j'ai l'honneur de vous informer que le curé de... a exercé aucune pression ni tenté de corrompre les électeurs en faveur de M. X... Il est vrai qu'il renchérit à toujours eu une main renfrognée, signe distinctif et approuvé de la candidature de la coalition réactionnaire.

Comme on le voit, ce pédagogue n'est pas méchant au fond, il se contente de rendre des points à feu Gaudissart lui-même.

LES GÉOLIEURS

Au sujet de la mort de M. Pierre Lafitte, le disciple d'Auguste Comte et le principal tenant du positivisme en France, certaine feuille sectaire publie cette note :

Naturellement, les cléricaux ont essayé de dénigrer le cadavre du vénérable doyen du positivisme. Depuis quelques mois, ils rôdaient autour de sa demeure, et il a fallu à ses amis monter une garde vigilante autour de son chevet.

MM. de Cuverville et de Chamailard

Pour se rendre un compte exact de l'importance du succès électoral de MM. l'amiral de Cuverville et de Chamailard dans le Finistère, il faut penser au parti qu'auraient tiré les ministériels de leur échec.

Ils n'eussent pas manqué d'en faire la ratification par la Bretagne des coups de force commis par M. Combes contre des femmes sur la terre de la foi, de l'honneur, de la générosité, de la fertilité et de la liberté.

Certes, il n'en est rien : les noms honorables et les programmes catholiques des candidats qu'on leur opposait eussent été la pour protester contre une interprétation aussi effrontée ; mais ils y eussent été en vain ; le fait brutal de l'échec des deux sénateurs qui avaient pris le plus courageusement la défense des Sœurs et protesté avec le plus d'énergie contre le traitement infligé dont elles étaient victimes, eût été vain sur toutes les justes considérations et sur toutes les explications alléguées. Le gouvernement aurait donné toutes les élections de M. Combes pour l'insuccès de MM. de Chamailard et de Cuverville.

Sans vouloir récriminer, nous avons peine à comprendre comment les auteurs des candidatures opposées n'avaient pas vu le péril.

A cette heure qu'il est conjuré, nous nous félicitons presque qu'il soit né ; car la victoire superbe de MM. de Cuverville et de Chamailard, à travers des difficultés à première vue insurmontables, met en pleine lumière le sang-froid de nos deux amis et de leurs électeurs, l'étroite union des uns et des autres, les votes éclairés de la Bretagne, et son inébranlable résolution de protester avec éclat contre les attentats d'une politique athée, sectaire et maçonne.

« Soyons unis, oublions les griefs anciens, et la victoire sera à nous », ne cessons-nous de répéter avec l'Action libérale populaire.

MM. de Cuverville et de Chamailard ne se sont pas seulement recommandés de l'Action libérale populaire, dont ils sont les membres les plus actifs et les plus dévoués ; ils se sont imprégnés de ses doctrines ; ils les ont appliquées avec une générosité confiante à l'héroïsme ; ils ne se sont pas contentés d'oublier des griefs anciens, ils ont oublié des griefs de l'heure présente et des griefs vraiment odieux ; alors que des collègues du Sénat préféraient à leur limite et n'hésitaient pas à dire : « Vous pourriez nous exclure, comme pour nous », car il importe à la haute portée de la manifestation bretonne, il importe à l'honneur supérieur de la France et de notre foi que nous soyons tous unis.

L'abnégation poussée à ce degré n'est-elle pas de l'héroïsme ?

Ainsi ont jugé les électeurs sénatoriaux du Finistère, en attribuant dans leurs suffrages les premiers rangs à ceux qu'on leur avait proposés d'évincer.

Leur mérite est d'autant plus grand qu'il leur a fallu renoncer à l'habitude de déposer dans l'urne des listes imprimées. Ils ont été forcés de prendre la peine d'ajouter à la main, sur la liste de MM. de Chamailard et de Cuverville, les noms des trois autres sénateurs sortants que les premiers leur avaient demandé d'écrire avec eux, ou de substituer sur la liste des trois sénateurs sortants les noms de l'amiral et de M. de Chamailard à ceux des candidats qu'on leur opposait.

Les votes ont donc été tous des votes médités, raisonnés, voulus, des votes écrits, ils ont acquis ainsi un prix inestimable.

L'élection du Finistère, en outre qu'elle constitue une fière protestation contre les attentats du gouvernement, doit être considérée comme :

Un grand honneur pour l'Action libérale populaire, qui s'est entrée vaillamment dans la lutte ;

Un grand honneur pour ses membres, MM. de Cuverville et de Chamailard, qui ont fait preuve du sang-froid qui fait gagner les batailles (l'amiral en sait quelque chose), et de l'abnégation qui donne toutes les forces et qui touche tous les coeurs.

INFORMATIONS DU SOIR

L'abbé MURAIL ACQUITTÉ

Nantes, 7 janvier. — De notre correspondant : Au début de son audience d'aujourd'hui, la Chambre des appels correctionnels de la Cour de Rennes a rendu son arrêt dans l'affaire intentée par M. l'abbé Murail, vicaire de la Chapelle, contre le jugement du tribunal de Nantes qui l'avait condamné à 100 francs d'amende sans sursis pour excitation dans un discours pastoral, à la haine des citoyens les uns contre les autres.

LES PETITES-SŒURS DE L'ASSOMPTION DE CETTE

Le procès de la Supérieure des Petites-Sœurs de l'Assomption de Cette est venu ce soir devant le tribunal correctionnel de Montpellier, présidé par M. Boyer. Le procureur général occupe le siège du ministère public.

Après l'interrogatoire de la prévenue, au cours duquel le président déclare indiscutable la mission de la mission des Petites-Sœurs, le commissaire de police de Cette est entendu. Puis le procureur prononce un rapide réquisitoire, le fait étant clair d'après lui et la question de droit tranchée par la Chambre criminelle de la Cour de cassation.

La municipalité socialiste de Cette pour leur installation, puis la pétition pour les conserver, signée de 675 noms.

L'orateur évoque avec émotion, le souvenir d'une parente morte, Petite-Sœur.

M. Léandru succède à l'éloquent avoué de Cette et, dans une plaidoirie tour à tour sereine, amuse, émouvante, aborde la question de droit.

La prévenue n'ayant pu personnellement demander l'autorisation doit être acquittée.

De plus, les Petites-Sœurs ne peuvent être poursuivies en vertu de l'article 14, malgré l'arrêt de cassation.

Ainsi le pensent sans doute les juges de la Cour d'appel d'Amiens qui renvoient le jugement, et certainement les plus notables juristes consultés de l'Université, spécialement M. Vigie, doyen de Montpellier.

L'article 14 est seul applicable, mais il ne peut être qu'après la liquidation effectuée.

LA MORT DE M. SAGASTA

Madrid, 7 janvier. — M. Sagasta, une concentration doit être formée par MM. Canalejas, Monierio Rio, la Vega de Armijo, Lopez-Dominguez, Teñido, Romero, M. Sileira, ajoute que le gouvernement est opposé à ce que le roi assiste aux obsèques, afin d'éviter des manifestations politiques.

A l'occasion de la mort de M. Sagasta, de nombreuses couronnes ont été reçues de toutes parts. Le nombre de dépêches de condoléances parvenues des provinces et de l'étranger est incalculable.

Toutes les corporations officielles assistent aux obsèques.

Changement ministériel

M. Montero Rio déclare qu'il est opposé à un directeur libéral, mais qu'il est partisan de la formation d'un grand parti libéral avec tous les éléments et un seul chef.

Le marquis de la Vega de Armijo est très opposé à ce que M. Montero Rio soit nommé ministre. Il affirme que la Chambre doit être présidée au Sénat parce que M. Sagasta était actuellement député.

LE RÉGIME MONÉTAIRE EN INDO-CHINE

Les délégués du Comité du commerce et de l'industrie, d'Indochine, MM. Cornu, Denis, Ruffet et Chabert-Sey, représentant de l'Union coloniale, et François Deloncle, député de la Cochinchine, ont été reçus ce matin par le ministre des Colonies.

(Tablettes des Deux-Charentes.)

L'Institut de France a tenu aujourd'hui sa séance trimestrielle sous la présidence de M. Vandal, président sortant, qui a installé au fauteuil de la présidence M. Georges Perrot, président de l'Académie des inscriptions et belles-lettres pour l'année 1903.

M. Mézières a communiqué ensuite à ses collègues une notice pleine d'intérêt sur la collection du musée Condé, de Chantilly, dans laquelle il s'est appliqué à mettre aussi en relief les innombrables services que les précieux collections ont rendus au pays de France et de l'étranger.

L'Institut s'est ensuite occupé de certaines dispositions à prendre au sujet du prix Orsini de 100 000 francs, qui sera, on le sait, décerné pour la première fois en 1904.

UNE VOCATION PRINOÏRE

Le prince Renier de Bourbon, fils du comte de Caserte, frère du prince d'Assolero, est entré dans la Compagnie de Jésus, malgré la vive opposition de son père.

GUILLAUME II ET LE TSAR EN ITALIE

On assure que l'empereur Guillaume II, lors de son prochain voyage en Italie, visitera le célèbre abbaye du Mont-Cassin, entre Rome et Naples, dans l'abbaye actuelle, le P. Krug, est Allemand. Guillaume II serait accompagné dans sa visite par le roi Victor-Emmanuel.

LE ROI DE SAXE

Les nouvelles de l'état de santé du roi de Saxe sont bien meilleures. Les médecins déclarent qu'il n'est plus guère gravé et que le rétablissement peut être espéré dans un temps très prochain.

TUÉ SUR LA VOIE

Senlis, 7 janvier. — De notre correspondant : L'identité du voyageur tué par l'express à Chéreville, en descendant à contre-voie, vient d'être établie.

LE BLOC DE CORDO A ÉTÉ DÉCIDÉ ; il commença demain.

Un navire italien sera à la tête des forces employées au blocus.

LA TURQUIE ET L'ANGLETERRE

Londres, 7 janvier. — On mande de Constantinople :

Dans les cercles politiques on commente la prestation de l'Angleterre au sujet des Dardanelles.

ARRIVÉE OTTOMANE

Constantinople, 7 janvier. — Aujourd'hui, les représentants de la mission allemande Mauser ont signé un contrat pour la livraison à l'armée ottomane de 300 000 fusils à 60 francs pièce.

UNE VOCATION PRINOÏRE

Le prince Renier de Bourbon, fils du comte de Caserte, frère du prince d'Assolero, est entré dans la Compagnie de Jésus, malgré la vive opposition de son père.